



**FNARS**  
ILE-DE-FRANCE



# Connaître le réseau d'acteurs de la grande exclusion à Paris

## **Conseil de quartier Mouton- Duvernet**

19 mai 2016



# 1 - Principales lois dans le secteur AHI

---

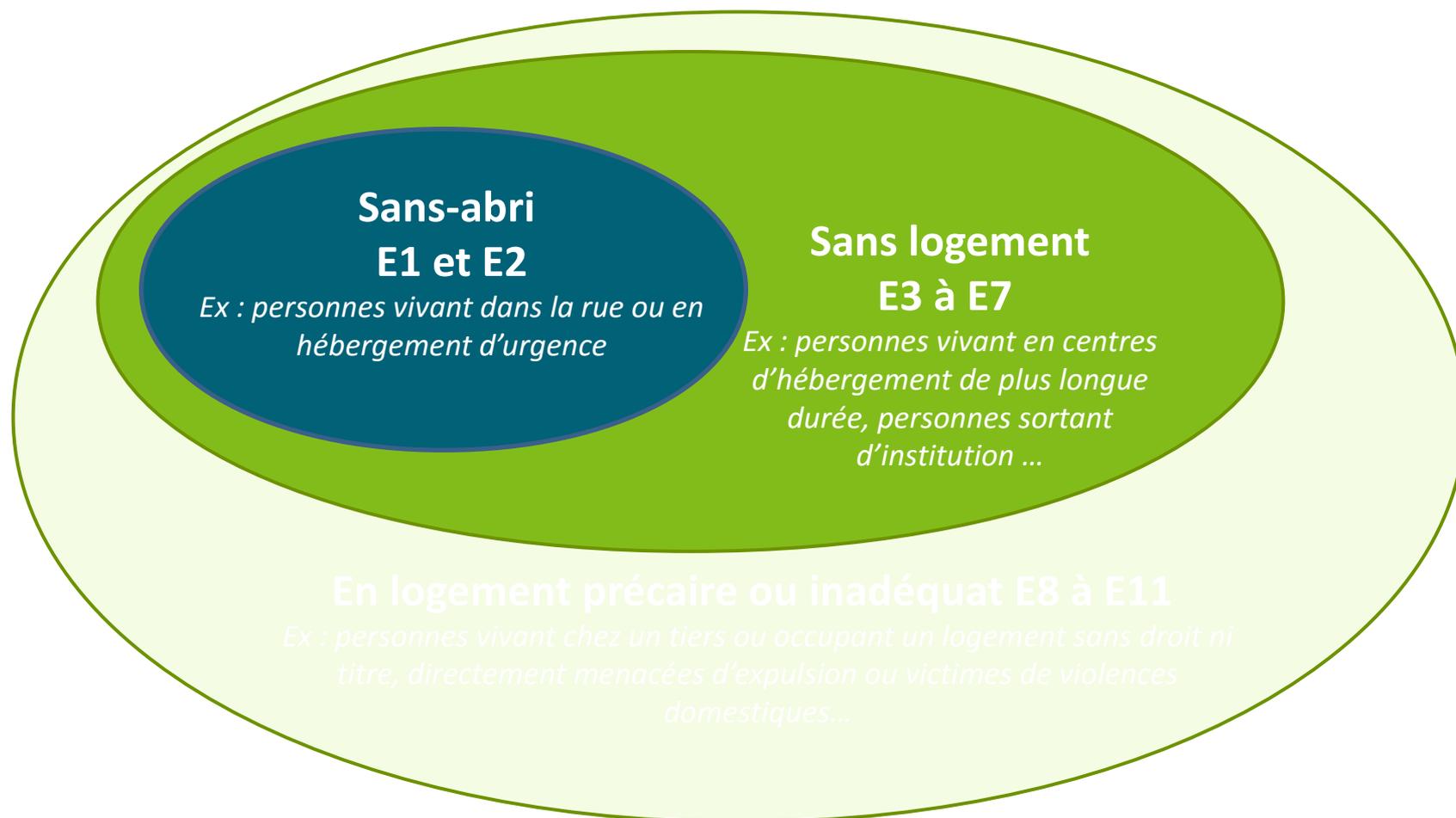
**AHI = accueil, hébergement, insertion** : du caritatif pur à la professionnalisation du secteur.

- ▶ Loi de lutte contre l'exclusion, 1998
- ▶ Loi de 2002-2 remet au cœur du projet social la personne accompagnée
- ▶ Loi DALO, 2007, issue de la mobilisation du Canal Saint-Martin.
- ▶ Réforme Apparu de 2009 : création du SIAO. A Paris : création des coordinations de maraudes.
- ▶ Loi ALUR, 2014



## 2 - Les publics du secteur AHI

---



## 2 - Les publics du secteur AHI

---

- **Définition INSEE :**

Une **personne sans domicile** est une personne qui, un soir donné, dort dans un lieu non prévu pour l'habitation ou est prise en charge dans une structure fournissant un hébergement gratuit ou à faible participation.

Une **personne sans abri** est une personne ayant passé la nuit précédant l'enquête, soit dans un lieu extérieur, soit dans un lieu non prévu pour l'habitation.

# Combien de personnes concernées à Paris ?

---

- ▶ **Sans abris à Paris intramuros** (catégories E1 et E2) :

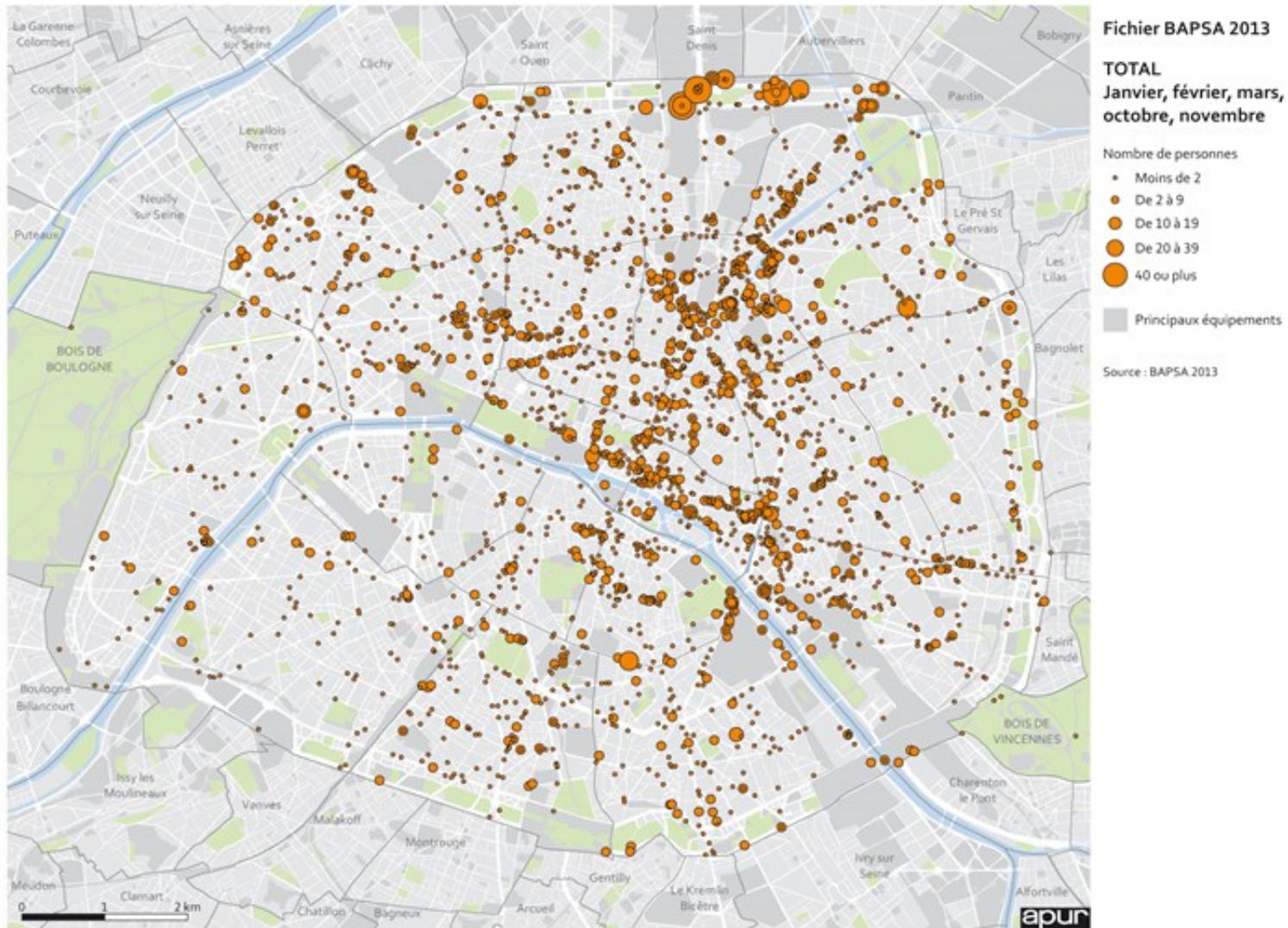
→ **Environ 7 000 personnes**, dont environ la moitié n'aurait fréquenté aucun centre d'hébergement au cours des 12 mois précédents l'enquête.

*Etude HYTPEAC – Observatoire du Samu social de Paris – 2014)*

- ▶ **Des publics en augmentation** ces dernières années (84 % entre 2001 et 2012 contre 11 % en région), notamment parmi les étrangers.

*Enquête INSEE Sans domicile - APUR 2012*

# Où Rencontre-t-on ces publics ?



**Précaution méthodologique** : les données représentent des signalements effectués par les maraudes de la BAPSA et de la DPP et non un nombre de personnes, celles-ci pouvant être comptabilisées plusieurs fois selon la période de la journée ou de l'année .

# Qui sont les sans domicile ?

---

**Selon les sources :**

**Plutôt isolés** : entre 2/3 et 3/4 d'entre eux vivent seuls.

- ▶ **Plutôt des hommes** : entre 60% et 75%.
- ▶ **Âgés d'environ une quarantaine d'années**, avec un quart d'entre eux ayant moins de 30 ans et un quart d'entre eux plus de 50 ans.
- ▶ **Majoritairement des personnes d'origine étrangère.**
- ▶ Disposant de **très faibles ressources** (aucune ressource pour 50 à 70%).
- ▶ **Plutôt persistants dans une situation d'exclusion** (environ 50% d'entre eux sont sans logement depuis au moins 1 an), même si **les trajectoires ne sont pas linéaires.**
- ▶ **Phénomène récent de la présence des familles** dans l'espace public parisien.

# 3 - Les différents dispositifs d'aide aux sans-abri

---

→ *Les maraudes et la coordination parisienne*

→ *Les accueils et accompagnements de la Ville de Paris*

→ *Les activités associatives et rencontres de la veille sociale parisienne*

→ *L'hébergement à Paris : SIAO et centres*

→ *La prise en charge des publics « spécifiques »*



# Les maraudes à Paris

---

## **Maraudes d'évaluation et d'orientation**

- \* EMA du Samu Social
- \* BAPSA (Préfecture de Police)
- \* DPP – UASA (Ville de Paris)
- \* Recueil social – RATP

## **Maraudes d'intervention sociale**

- \* Aurore
- \* Emmaüs Solidarité
- \* Aux Captifs, la Libération
- \* Atoll 75
- \* Equipe de rue de Charonne
- \* Les Enfants du Canal

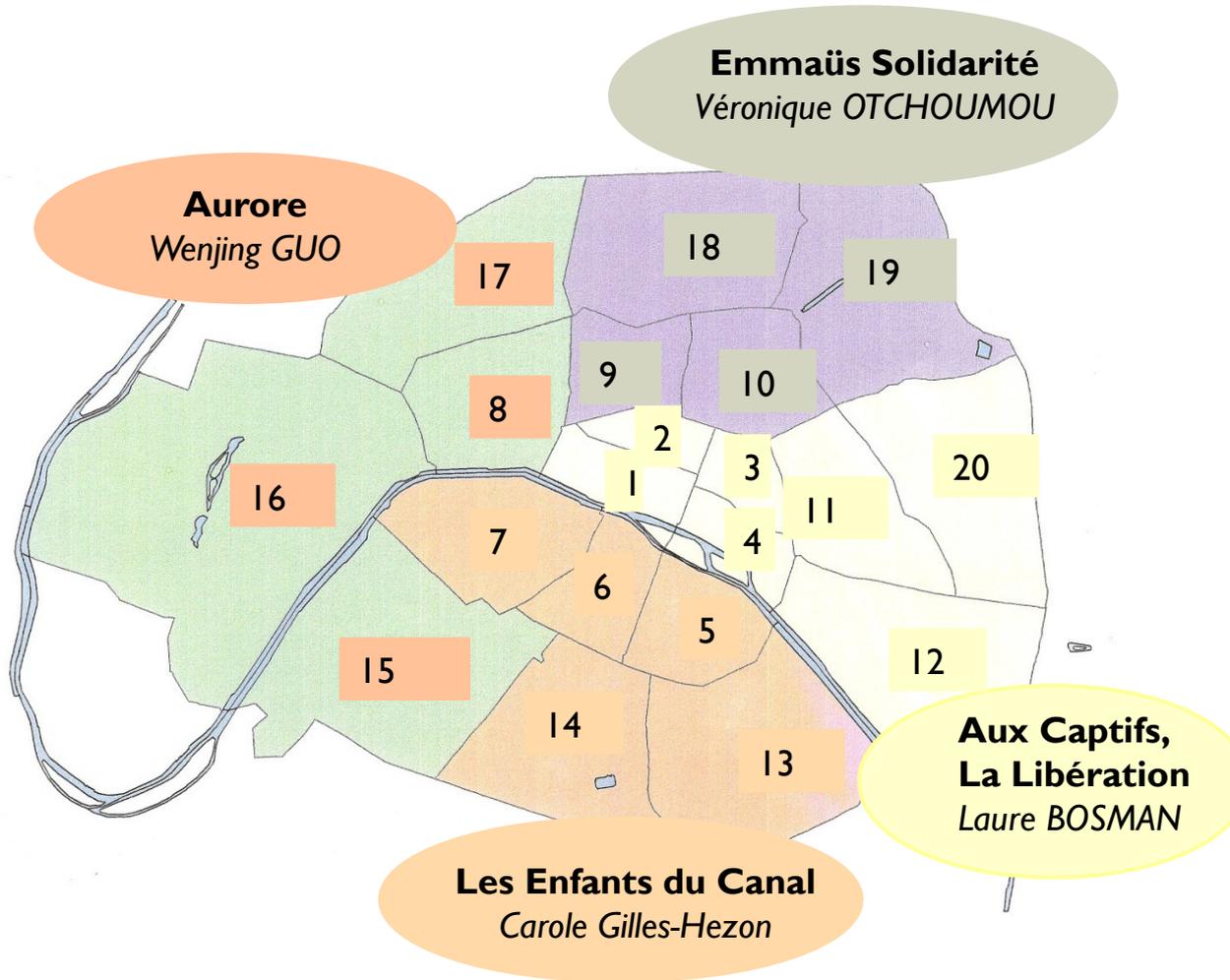
## **Maraudes spécialisées**

- \* Réseau Souffrance et Précarité
- \* Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
- \* Bociek
- \* Aurore Itinérance Jeunes
- \* Coup de main (familles roumaines)

## **Maraudes bénévoles**

- \* Protection Civile de Paris
- \* Restos du Cœur
- \* Croix-Rouge Française
- \* Secours Catholique
- \* Secours Populaire
- \* La Chorba
- \* Ordre de Malte
- \* Maraudes paroissiales

# La coordination des maraudes parisiennes

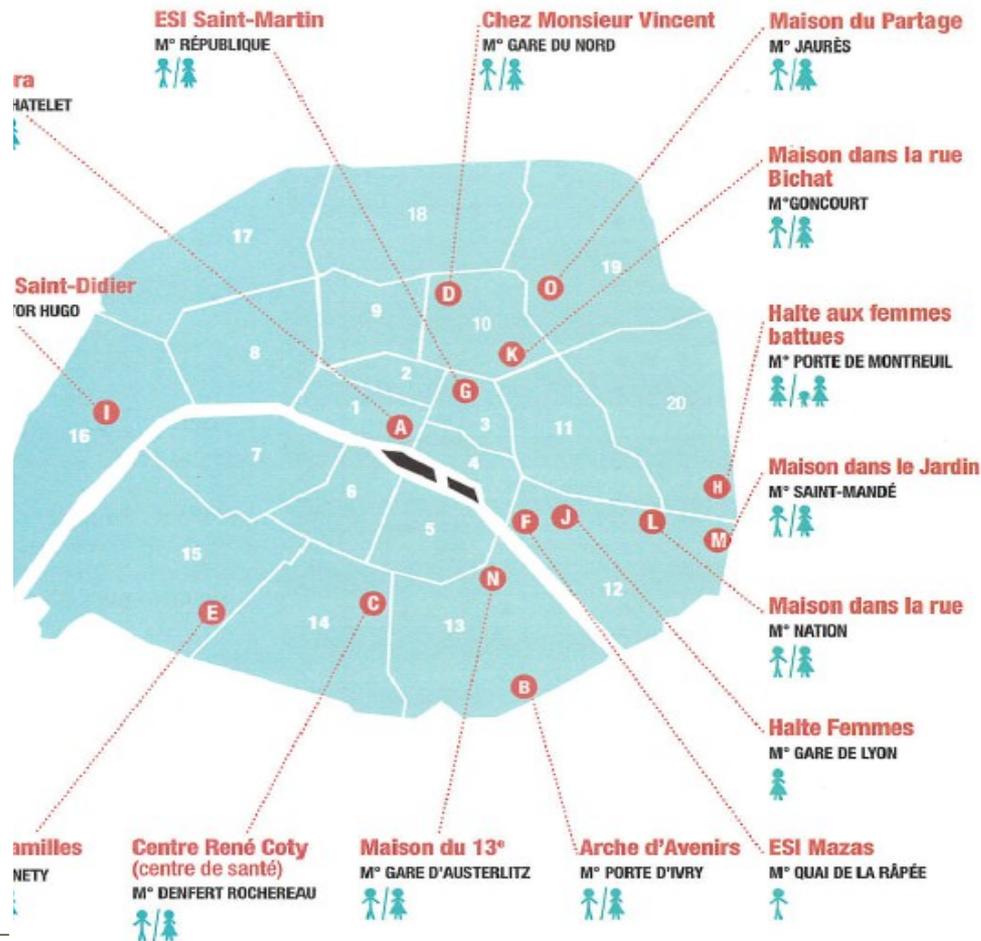


## Missions :

- Garantir la présence d'équipes de maraudes auprès de toutes les personnes en situation de rue et optimiser leur répartition géographique et temporelle;
- Accompagner les pratiques des maraudes en favorisant les échanges d'expériences et en valorisant la complémentarité de leurs actions;
- Faciliter la résolution de situations complexes et soutenir la continuité des parcours d'accompagnement des personnes, en lien avec les structures sociales et médicales du territoire.

# Les ESI à Paris

## Les ESI à Paris



## Les activités associatives liées à la veille sociale

---

- ▶ Une trentaine d'accueils de jour à Paris animés par des associations : accueil, écoute, collation, animation, sorties...
- ▶ Des services de bagagerie sont également proposées par des structures associatives : Mains-libres (1er ), Bagagérue (4ème), Onze mille potes (11ème), Bagagerie 188 (12ème), Antigél (15ème), Bagagerie 20 (20ème).
- ▶ Des distributions alimentaires, des vestiboutiques, etc.

### Les rencontres de la veille sociale parisienne

- ▶ Février 2015 : signature du Pacte de Lutte contre la Grande Exclusion par la Ville de Paris, l'Etat, les associations, les entreprises, l'APHP, la CPAM et la CAF.
- ▶ Sur les arrondissements : existence de coordinations maraudes et de coordinations Mairie d'arrondissement/FNARS-IDF réunissant l'ensemble des acteurs locaux travaillant à la réinsertion des personnes en situation d'exclusion.

## L'hébergement à Paris : SIAO et centres

---

► Le **SIAO (Service Intégré d'accueil et d'Orientation)** : plateforme mise en place par l'État, « guichet unique » par lequel les associations doivent passer pour demander ou offrir des places d'hébergement.

- Le **SIAO Urgence** (Samu social de Paris), fusionné depuis début 2014 avec le 115 : recense les places d'hébergement d'urgence et oriente les personnes dans les centres **via l'appels de professionnels**.

- Le **SIAO Insertion**, porté par un groupement de plusieurs associations : centralise l'offre d'hébergement de stabilisation et de réinsertion et oriente les personnes **suite à des évaluations sociales**.

Les différents types de centres :

- CHU (hébergement d'urgence)

- CHRS et CHS (réinsertion sociale et stabilisation)

# La prise en charge des publics « spécifiques »

---

Des structures existent pour accompagner des publics dits « spécifiques »

- ▶ Personnes toxicomanes

- ↯ CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues) : accueil, accompagnement social, dons de matériel propre, médiation. A Paris : 9 CAARUD.

- ↯ CSAPA (Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) : prise en charge médico-sociale des personnes toxicomanes. A Paris : 24 CSAPA.

- ↯ Des maraudes spécifiques vont à la rencontre des ces publics.

- ▶ Personnes prostituées ou femmes victimes de violence

Des associations ont des maraudes spécifiques, des accueils et des hébergements.

- ▶ Familles

- ↯ ESI famille d'Emmaüs et ouverture d'un nouvel ESI

## ▪ **Comment associer les habitants/citoyens au travail mené**

---

L'habitant est directement concerné par la problématique des sans-abri : les conseils de quartier constituent des espaces de discussion qui peuvent mobiliser d'autres forces et apporter d'autres réponses au sans-abrisme.

- Besoin d'informations et d'une large communication auprès des conseils de quartier concernant les dispositifs et structures d'aide aux sans-abri sur le 14ème arrondissement.
- S'investir dans des associations intervenant auprès des sans-abri.
- Favoriser le dialogue entre conseils de quartier et structures d'accueil du public. Exemple : organiser la visite d'accueils de jour et/ou centres d'hébergement.
- Monter des projets solidaires avec l'appui de la mairie. Exemple : collecte de vêtements, braderie, repas festifs solidaire, vide-grenier, travailler sur un projet de jardin d'insertion et partagé entre habitants et association accompagnant des sans-abri...
- Diffuser des outils expliquant les dispositifs et les numéros utiles. Exemple : flyer mairie/FNARS-IdF.
- Ces rencontres contribuent à changer le regard des citoyens sur les sans-abri et promouvoir la notion du « vivre ensemble ».

---

# **Echanges Questions/Réponses**

